

OBJET : PLAN DSNA DE RETRAIT DE SERVICE DE CERTAINES AIDES RADIO A LA NAVIGATION PENDANT LA PERIODE D'ICI AU 31 DECEMBRE 2024

1 CONSEQUENCES DE LA MISE EN OEUVRE DE LA NAVIGATION FONDEE SUR LES PERFORMANCES SUR LES RESEAUX D'AIDES RADIO A LA NAVIGATION

Le règlement d'exécution (UE) 2018/1048 de la Commission du 18 juillet 2018 fixant des exigences pour l'utilisation de l'espace aérien et des procédures d'exploitation concernant la navigation fondée sur les performances (règlement PBN) définit les modalités et les échéances associées au déploiement de la navigation fondée sur les performances (PBN).

En particulier, l'exigence réglementaire d'usage exclusif de la PBN à compter du 6 juin 2030 conduit la DSNA à ne maintenir en service à terme que les aides radio à la navigation (ILS, VOR, DME) nécessaires à la gestion du trafic aérien dans le cas dimensionnant d'une perte d'ampleur du GNSS sans possibilité d'arriver à vue.

La mise en œuvre du réseau ILS défini à ce titre sur les aérodromes civils contrôlés est quasiment achevée.

Le plan de rationalisation du réseau VOR et de retrait du réseau NDB, en-route et sur les aérodromes civils contrôlés, est lancé.

En cas de retrait du VOR, le DME en-route associé est maintenu¹.

Un plan d'amélioration et d'optimisation en tant que de besoin de la couverture DME-DME est également lancé.

2 RATIONALISATION DU RESEAU VOR ET RETRAIT DU RESEAU NDB, EN-ROUTE ET SUR LES AERODROMES CIVILS CONTROLES

Le calendrier prévisionnel de retrait de service de VOR et de NDB pendant la période d'ici au 31 décembre 2024 dans le cadre du plan de rationalisation du réseau VOR et de retrait du réseau NDB en-route et sur les aérodromes civils contrôlés figure en annexe.

Le retrait de service d'une aide radio à la navigation est annoncé par la voie de l'information aéronautique, avec l'arrêt des différentes utilisations opérationnelles de cette aide, dont les procédures de vol aux instruments, les routes, les attentes, qui utilisent cette aide.

3 CONSEQUENCES OPERATIONNELLES DU RETRAIT DE CERTAINS VOR OU NDB SUR L'ACTIVITE VFR

Les points suivants sont portés à l'attention des usagers de l'espace aérien en CAG VFR notamment.

Les limites latérales des structures d'espace aérien sont définies au moyen de coordonnées WGS-84. Certains segments des limites latérales de la CTR PARIS sont matérialisés par une radiale de garde d'une aide radio à la navigation, représentée sur la carte au 1 : 250.000 « Région parisienne ». Dans le cas où l'aide correspondante est retirée, cette radiale de garde disparaît.

Chaque point constitutif d'un itinéraire de transit VFR publié correspond à un repère visuel auquel peuvent être associées à l'AIP des coordonnées WGS-84 ainsi qu'un couple radiale/distance à une aide radio à la navigation. Dans le cas où l'aide est retirée, le repère visuel est associé à l'AIP à des coordonnées WGS-84 et le couple radiale/distance à cette aide est remplacé par un autre couple radiale/distance à une autre aide radio à la navigation lorsque c'est possible.

4 CONSEQUENCES OPERATIONNELLES DU REGLEMENT PBN SUR LES OPERATIONS D'APPROCHE DE PRECISION DE CATEGORIE I APRES LE 6 JUIN 2030

Le règlement PBN ne permet plus l'utilisation des aides radio à la navigation conventionnelle pour effectuer des opérations d'approche CAT I à compter du 6 juin 2030, en dehors des situations d'urgence.

¹ Sauf pour ITS.

Les usagers de l'espace aérien sont invités à prendre en compte cette exigence réglementaire qui implique de disposer d'un équipement de navigation embarqué SBAS CAT I et d'utiliser les procédures d'approche PBN publiées aboutissant aux minimums opérationnels LPV et bénéficiant du service de navigation fourni par le prestataire EGNOS.

ANNEXE

Calendrier prévisionnel de retrait de service de VOR et de NDB pendant la période d'ici au 31 décembre 2024 dans le cadre du plan de rationalisation du réseau VOR et de retrait du réseau NDB en-route et sur les aérodromes civils contrôlés.

Période	VOR	NDB
2021	OL	DR, IS, MJ, QR

Cycle AIRAC	Date AIRAC	VOR	NDB
2201	27/01/2022	AMB	ING
2202	24/02/2022		LL
2203	24/03/2022	NIZ, RLP	BO, NC
2204	21/04/2022	DGN	MV, TUR
2205	19/05/2022		BN, BS, EG
2206	16/06/2022	ITS, PGS	RQ
2207	14/07/2022		
2208	11/08/2022		
2209	08/09/2022		
2210	06/10/2022	MTD	BGC, LSU, PL
2211	03/11/2022	TIS	ASM
2212	01/12/2022	CGS	CT, CSC, FA, RZ
2213	29/12/2022	AGN, ANG, PTV	AG, GL, RL
2301	26/01/2023		BV
2302	23/02/2023		
2303	23/03/2023		CV, MUS
2304	20/04/2023		BP
2305	18/05/2023		
2306	15/06/2023		
2307	13/07/2023		
2308	10/08/2023		
2309	07/09/2023		
2310	05/10/2023		
2311	02/11/2023		
2312	30/11/2023		
2313	28/12/2023		

Période	VOR	NDB
T1-2024	SAU	BD, BE, BZ, CTX, NB
T2-2024		CH
T3-2024		
T4-2024	ABB, BRY, CTL, DPE, EVX, GAI, LTP, NEV, RBT, VNE	AT, PI